

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2013

EGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 1380)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL214

présenté par
M. Denaja, rapporteur

ARTICLE 19

À l'alinéa 4, après la première occurrence du mot :

« au »

insérer les mots :

« I du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.